

A. P. R. C.  
(Association pour une retraite convenable)  
7, rue Honoré Broutelle  
44000 NANTES  
Tel. 29.22.38 (16 - 40)

Circulaire 79 / 01

Nantes le 3 - I - 79

Amis,

Tout d'abord merci pour les voeux que nous recevons les uns et les autres, membres du bureau, à l'occasion du courrier de l'association.  
Bonne et heureuse année nous souhaitons à chacun.  
Bonne route dans l'audace et l'espérance et...  
Bon succès de notre action.

A ) Point sur notre action depuis notre circulaire de septembre 78

I) Relation GREPO - UREP - Groupe de l'Arbresle.

Le 15 juin, une première rencontre avait eu lieu à PARIS entre trois responsables du GREPO et trois représentants de l'APRC (R. Robert, P. Lautrey, B. Stefenelli) cf circulaire 78/2

Notre désir de collaboration était fondé sur les points suivants:

- lien avec le monde des salariés et donc attitude semblable sur le problème de la S.S.
- la solution que nous demandons est aussi celle que seraient en droit d'exiger ceux et celles qui pensent que les prêtres, religieux et religieuses doivent pouvoir choisir la façon de prendre leur retraite.
- harmoniser les demandes des différents groupes et éviter les démarches dispersées tant près des autorités ecclésiastiques que près des autorités civiles, la dispersion ne pouvant que nuire à l'efficacité de notre action.

Le GREPO a pris l'initiative d'une rencontre rassemblant le groupe de travail de l'UREP, le groupe de travail de l'Arbresle, un responsable des prêtres ouvriers, un responsable de l'APRC (A. Brosset) . Cette rencontre a eu lieu le 30 octobre à PARIS. Lors de celle ci, le point a été fait sur l'évolution de la situation et les questions qui paraissent particulièrement importantes.

Une deuxième rencontre a eu lieu à PARIS le 15 novembre afin de compléter le travail effectué le 30 octobre et préciser les actions à mener. R. ROBERT et A. BROSSET représentaient l'APRC. Il convient de noter que notre association ne participe à cette concertation que pour ce qui la concerne (aspect financier de la retraite) et qu'elle n'est pas engagée dans les actions prévues par ceux qui sont encore en service dans l'Eglise. Cependant sa collaboration avec des groupes qui agissent dans la même ligne paraît indispensable et bénéfique pour tous.

Aussi, lorsque les décrets d'application paraîtront, une étude commune sera organisée. D'autre part, un dossier intéressant a été établi par les groupes ci dessus. Il a été adressé à chaque délégué de région. Tous ceux qui le désirent peuvent le réclamer à : Jo AYEL, rue de l'Eglise, 63480 VERTOLAYE  
Tél. (73) 95 - 20 - 73 Prix 1,50 f + port.

2) Démarches de l'APRC

a) Lettre à M. MOROSELLI le 27 novembre suite à la rencontre du 29/0. Nous attendions l'évaluation du coût financier des trois solutions en discussion. Rien ne venant, R. ROBERT a écrit à ce sujet. Dans sa réponse, par retour du

courrier, Mr MOROSOLLI faisait entendre qu'il n'y aurait pas d'autre évaluation que celle qui serait donnée lors d'une prochaine réunion (donc pas d'écrit...) et que Mgr VILNET ne tarderait pas à provoquer cette réunion.

Or quelques jours plus tard, à TOULOUSE, Mr MOROSOLLI tenait un autre langage aux représentants régionaux de l'APRC qui lui avaient opportunément demandé rendez-vous à l'occasion de sa venue à une réunion régionale de la Mutualité Saint Martin. Selon Mr MOROSOLLI, une nouvelle rencontre n'aurait lieu que si nous le demandions à Mgr VILNET.

b) Lettre à Mgr VILNET le 8 / 12

R. ROBERT a donc immédiatement écrit à Mgr VILNET pour demander la poursuite des discussions. Ce dernier a répondu le 20/12. Une rencontre aura lieu fin janvier ou début février. Nous vous tiendrons au courant déjà déroulement de cette nouvelle séance de négociation.

3) Lettre à C. EVAIN, député socialiste de St Nazaire le 9/12

R. ROBERT a également repris contact avec un député pour connaître la position du ministère et rappeler la nôtre à ce même ministère qui n'a jamais répondu à nos correspondances.

4) Lettre à Madame VEIL.

Malgré ce silence, une nouvelle lettre a été adressée à Mme VEIL le 28/12 pour rappeler nos deux revendications:

- que la base de notre retraite soit égale au SMIG
- que notre situation soit réglée dans les décrets d'application.

Nous redemandons également une rencontre avec quelqu'un du ministère.

5) Rencontre avec quelques supérieures religieuses de l'Ouest.

Parce que nous sommes convaincus que l'information doit circuler à la base et de la base jusqu'à d'autres lieux qui ont aussi besoin d'information; nous avons provoqué une rencontre APRC et supérieures générales de congrégations religieuses de l'Ouest.

C'était à NANTES chez R. ROBERT le 10/10/78. étaient présentes: les supérieures générales des soeurs de St Gildas des Bois (Nantes), de St Charles (Angers), de St François (Angers), une assistante de la Providence de Sées, et des sœurs de Jeanne Delanoue (Saumur)

R. ROBERT, A. BROSSET, M. DAVID-FOUCHER représentaient l'APRC.

Nous voulions informer de l'objectif précis de notre association, exposer les démarches entreprises auprès des instances publiques et religieuses en particulier de la rencontre avec Mgr VILNET, M. MOROSOLLI et les représentants religieux et religieuses à PARIS le 29/9/78.

Les religieuses étaient particulièrement attentives. Il est apparu qu'elles étaient peu informées des questions de retraite. Mais elles étaient d'accord, au moins dans l'Ouest, pour donner une solution collective à notre problème. Il est apparu aussi qu'il n'y avait pas à ce jour de concertation avec les supérieurs majeurs des religieux. L'assistante des soeurs de la Providence de Sées également membre de la commission des supérieures majeures chargée de l'étude cette question au niveau national a promis de transmettre l'information qu'elle recevait.

Ce fut une rencontre très positive et susceptible de lever des malentendus. Elle peut être un encouragement pour d'autres régions à provoquer de telles rencontres à condition qu'il existe un minimum de bonnes relations entre les membres de l'APRC (ex religieuses) présentes à la rencontre et les supérieures invitées.

6) Réunion du bureau de l'APRC le 16/12

Le bureau y a fait le point de la situation depuis le 29/9/78.

a) la vie dans les régions.

Le point a été fait par la secrétaire. Nous avons constaté avec beaucoup de satisfaction le dynamisme des régions. Il s'est manifesté par:

- la création de sous régions et la mise en place de nouveaux correspondants ce qui porte à 20 le nombre des régions organisées ayant une équipe

d'animation ou un responsable.

- les réunions de régions. Presque toutes les régions ont réalisé une réunion d'information groupant parfois 20, 30 ou 40 participants. Ces réunions se révèlent très importantes pour étendre l'audience de notre association.

- la qualité de l'information donnée dans ces réunions. Il s'avère que les responsables régionaux connaissent assez bien désormais les données du problème. La région Centre par exemple réalise un excellent document d'information. Dans certains cas il peut être intéressant d'inviter la presse à ces rencontres régionales. Un papier même très simple dans les journaux apporte toujours beaucoup de nouveaux correspondants.

- le nombre de personnes qui dans la correspondance offrent de prendre des responsabilités.

- les réponses adressées par toutes les régions à la demande de la secrétaire pour faire part au bureau de leur action.

Il convient de signaler (à la demande expresse du président) la travail important réalisé par la secrétaire et par la trésorière et son mari. Des tableaux intéressants ont été effectués à partir des fiches de renseignements.

b) Le bureau a aussi étudié longuement la suite à donner aux négociations, la vie et l'organisation de l'association. Il a évoqué la prochaine A.G. Tout cela constitue l'essentiel du contenu de cette circulaire.

## B) Organisation de l'Association

I) Nouvelles sous régions ou régions avec leurs correspondants, ou changements d'adresses:

ALSACE LORRAINE (67, 68, 54, 55, 57, 88)  
YVON Alain 6 rue de Boston

67000 STRASBOURG

AUVERGNE (3, 15, 63)  
RECORD F. 18 rue Chateaubriant 63100 CLERMONT FERRAND Tél. 35 06 50

BOURGOGNE, CHAMPAGNE, ARDENNES (21, 58, 71, 89, 8, 10, 51, 52)  
TALABARDON Reine et René Corcelotte 21540 SOMBERNON

BRETAGNE (équipe d'animation)  
pour le 22:

Marie Thérèse COSTE-SAFFRAY 55 rue de la ville Grohan  
Trégueux 22360 LANGUEUX

Henri GICQUEL 48 rue de l'Urne Trégueux 22360 LANGUEUX

pour le 29:

Gérard et Marie Thérèse SIMON-LANUZEL,  
I, rue Lecomte de l'Isle 29200 BREST  
Marcel et Annick QUINQUIS 13 rue Lavoisier 29000 QUIMPER

pour le 35:

Lucien HUARD 15 rue Canton 35000 RENNES Tél. 36 71 95  
Pierre et Cécile BODIN 2 square E. Herriot 35100 RENNES

pour le 56:

Georges VAN DEN BOSCH 3 rue Ste Anne 56140 MALESTROIT  
Tél. 22 47 77

FRANCHE COMTE (25, 39, 70, 90)

MAGONETTE Antoine Gennes 25660 SAONE

LOIRES (42, 43)

POYETTON Alfred 1 rue Claude Grivolla 42100 ST ETIENNE

NORMANDIE (14, 61, 50)

PLAIDEAU René 4 rue du Clauzet St Martin de Fontenay  
14320 MAY sur ORNE

HAUTE NORMANDIE (76, 27)

MAL Louis 43 rue Jean Moulin Les Essarts 76530 GRAND COURONNE

PARIS (nouvelle correspondante)  
DEBRA Marie Andrée 18 square H. Berlioz 94700 MAISONS ALFORT  
POITOU CHARENTES (nouveau correspondant)  
ROY Jean P. 22 rue Henri IV 86570 VIVIONNE  
SAVOIES (73,74)  
GUYOT Bernard office du tourisme Praz/Arly 74120 MEGEVE  
Trésorière (changement d'adresse)  
Marie FOUCHER DAVID 26 rue François Mauriac 49000 ANGERS

2) COTISATIONS

a) pour mettre fin à l'ambiguité qui existe à propos de la période de validité des cartes de membres, le bureau a décidé que cette carte serait valable pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 78 au 30 juin 79

La carte de membre est individuelle et donne droit au vote de l'A.G.

A l'occasion du paiement de votre cotisation, il convient donc de bien préciser si le versement vaut pour une personne ou deux (mari et femme)

b) la barème des cotisations paraît insuffisant quant à son étalement. Il a donc été décidé que la cotisation serait de:

10,00 f pour ceux et celles dont le revenu mensuel est inférieur à 1000,00 f

30,00 f pour ceux et celles dont le revenu mensuel est compris entre 1000 et 2000f .

c) Au 15/12/78, le nombre des cotisants étaient de 454  
et le nombre de ceux qui reçoivent les informations avoisine 1500.

Nous pouvons donc affirmer que nous touchons le double de personnes.

Certains adhérents n'ont jamais rempli de fiches de renseignements utiles pour l'établissement de nos dossiers. Réclamez la à votre responsable régional.

3) ASSEMBLEE GENERALE

Elle aura lieu le dimanche 13 mai à PARIS. Retenez déjà la date. Il est important que nous soyons nombreux.

Voici donc où nous en sommes à ce jour. Ce n'est pas le moment de relâcher notre effort. Nous comptons sur vous tous pour nous soutenir spécialement à cette époque de négociations.

Amitiés à tous.

pour le bureau,  
la secrétaire:

A. BROSSET